

Avis de constitution

SOCIETE « JD ENVERGURE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE »

Siège ABIDJAN MARCORY BIETRY BOULEVARD DE
MARSEILLE LOT 409 B ILOT 32 IMMEUBLE BLUE CUBE 3E
ETAGE PORTE A, Lot 409 B, Ilot 32

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23 Jan 2024 reçus par Me KOUADIO-BHEGNIN KPAKIBO HERMANN , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 05 Fév 2024, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JD ENVERGURE SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE »

Objet :

- la conception et l'exécution d'opérations de lotissements et d'aménagements fonciers ;
- la structuration et la gestion de tout projet immobilier ;
- la conception et la réalisation de projets immobiliers et touristiques intégrés
- l'acquisition et la vente de terrains de toute nature ;
- la construction, la rénovation et la vente de biens immobiliers de toute nature
- la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) ;
- l'intermédiation dans toutes opérations et/ou transactions immobilières
- la constitution de réserves foncières.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres, similaires ou connexe, susceptibles de faciliter le développement ou l'extension de la société.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN MARCORY BIETRY BOULEVARD DE MARSEILLE LOT 409 B ILOT 32 IMMEUBLE BLUE CUBE 3E ETAGE PORTE A, Lot 409 B, Ilot 32

Dirigeant(s) M ENOKOU KANGAH JEAN (ADMINISTRATEUR)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2024-B42-00027 du 22/02/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe n°10567/GTCA/RC/2024 du 22/02/2024

